

Aurillac le 29 Juin 1920



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter
de votre bienveillance un passeport
pour me rendre à Bruxelles où
deux de mes amies souffrantes
m'appellent pour les remplacer
dans leurs fonctions d'institutrices.

Veuillez agréer, Monsieur
le Préfet, l'hommage de mon
profond respect

H. Chamaison
Marie Hélène

Broumis c. M. le Préfet de Cantal avec avis favorable
Aurillac le 29 juin 1920

